



Assemblée communale Convocation

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune du Pâquier sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

LUNDI 13 DECEMBRE 2021, A 20 H 00
A LA SALLE POLYVALENTE DU PAQUIER

LISTE DES OBJETS A TRAITER

1. **Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du 20.04.2021. Celui-ci est à la disposition des personnes intéressées à l'administration communale et peut être consulté sur le site internet : www.lepaquier.ch.**
2. **Budget 2022**
 - 2.1 Présentation générale du budget du compte de résultats calculé avec une prolongation pour l'année 2022 de la baisse du coefficient d'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques (coefficient de 83.5% au lieu de 88.5%) et du budget des investissements;
 - 2.2 Approbation de la prolongation pour l'année 2022 de la baisse du coefficient d'impôt communal (cf. pt 2.1);
 - 2.3 Investissement relatif au remplacement du parc informatique de l'école;
 - 2.4 Investissement relatif à l'achat et à la pose de Moloks pour la récolte des ordures ménagères et du papier;
 - 2.5 Investissement relatif à la mise en conformité du captage et des canalisations de la Cierne-des-Heures;
 - 2.6 Investissement relatif à la mise en conformité du captage des Deléjè;
 - 2.7 Investissement relatif à la réfection du chalet des Corbè;
 - 2.8 Vote final du budget du compte de résultats et du budget des investissements.
3. **Planification des investissements pour la période 2022 – 2026**
4. **Approbation du mandat de la nouvelle fiduciaire pour la période 2022-2024**
5. **Dissolution de l'Association intercommunale pour les EMS de la Gruyère (4 EMS)**
6. **Législature 2021-2026, élection des membres :**
 - 6.1 de la commission financière (art. 70 LFCo);
 - 6.2 de la commission d'aménagement et de l'énergie (art. 36 LATeC);
 - 6.3 de la commission des naturalisations (art. 43 LDCF).





7. **Adoption du nouveau règlement scolaire suite à la constitution du cercle scolaire Gruyères-Le Pâquier**
8. **Décision sur le mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2021-2026**
9. **Divers**

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée communale peuvent être consultés à l'administration, pendant les heures d'ouverture au public.

De plus, le budget **détaillé** du compte de résultats, le budget des investissements et la planification des investissements sont publiés sur le site internet communal.

Le Pâquier, le 29 novembre 2021

Le Conseil communal

